

Lion (*Panthera leo*)

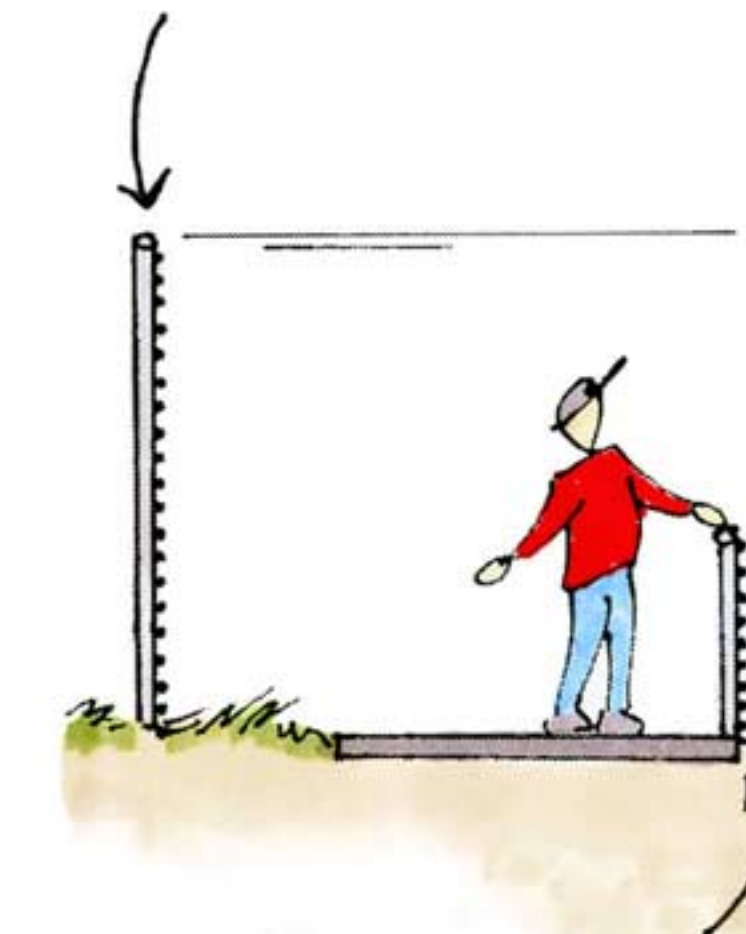
Espacement maximal de 4 m entre les poteaux de clôture.

Grillages en maille de chaîne d'un calibre minimal de 9 (3,76 mm), autres types de grillages d'un calibre minimal de 8 (4,11 mm) ou filet en cordes métalliques d'au moins 3,17 mm (1/8 po).

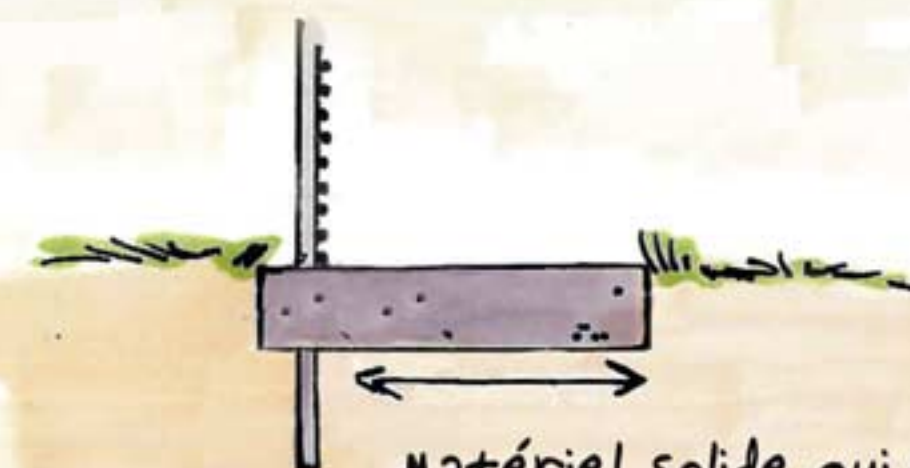
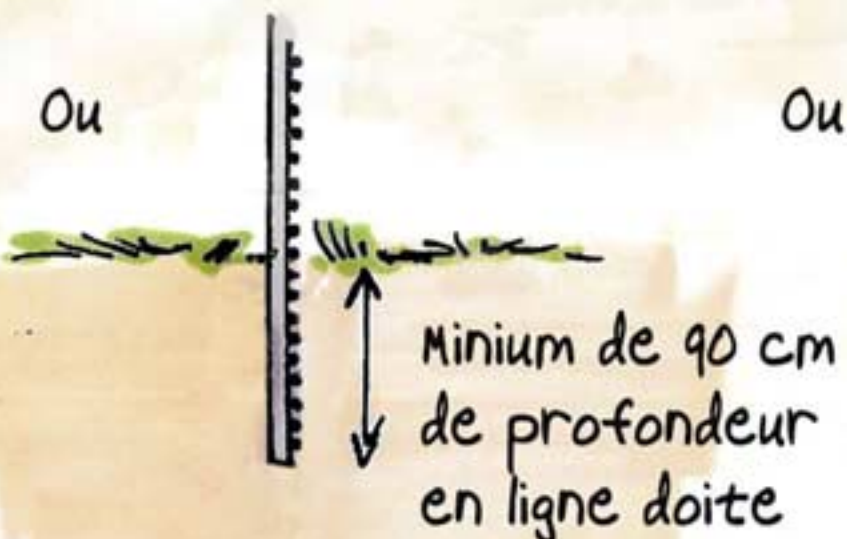
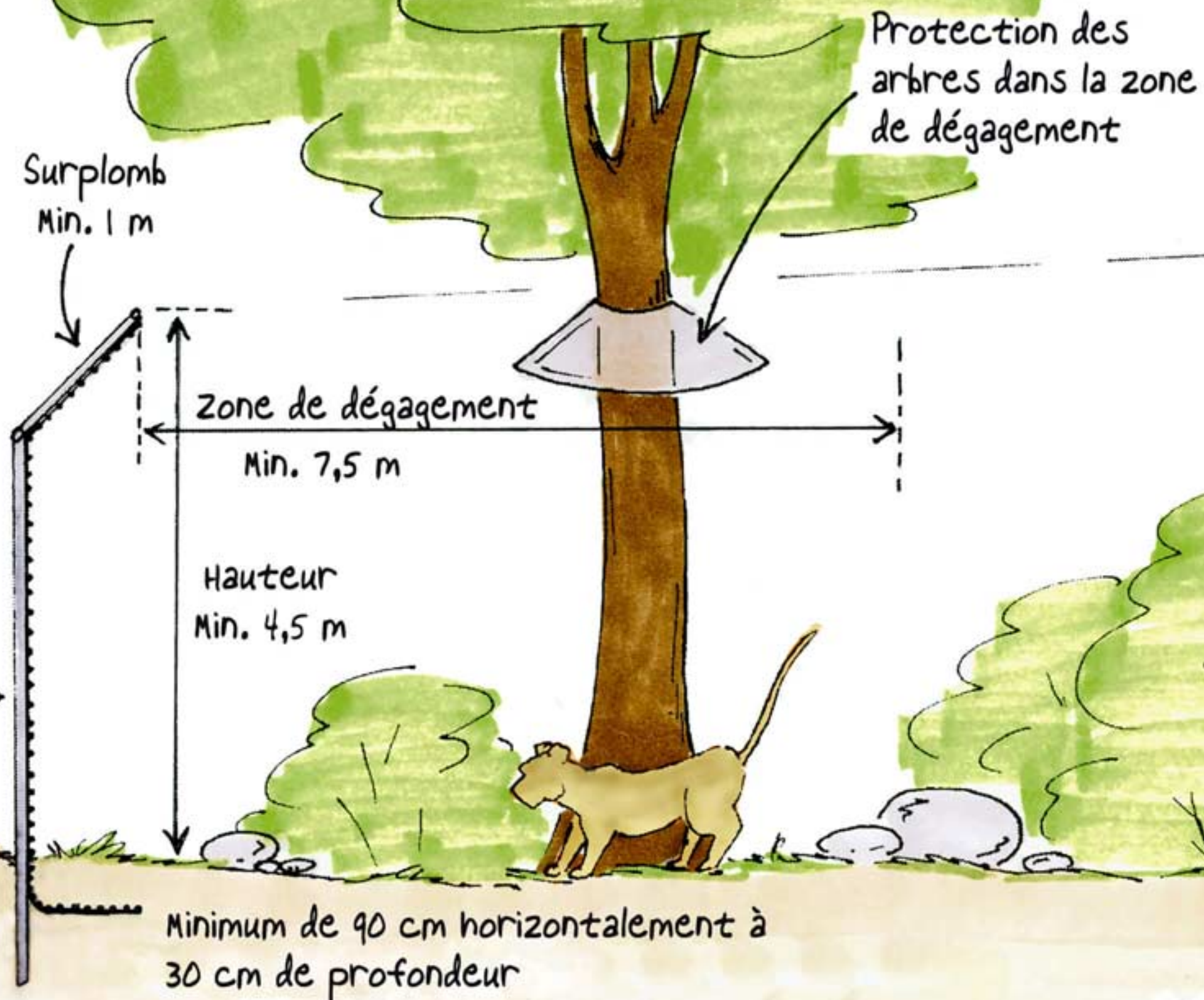
Taille maximale des mailles des grillages de 6,35 x 10,16 cm pour les grillages situés à moins de 1,8 m du sol et à 1,5 m et moins de l'endroit où peut circuler une personne (employé ou public).

Ajout de fils électriques au besoin (5000 volts).

Site clôturé (1,8 m) pour empêcher l'accès non autorisé



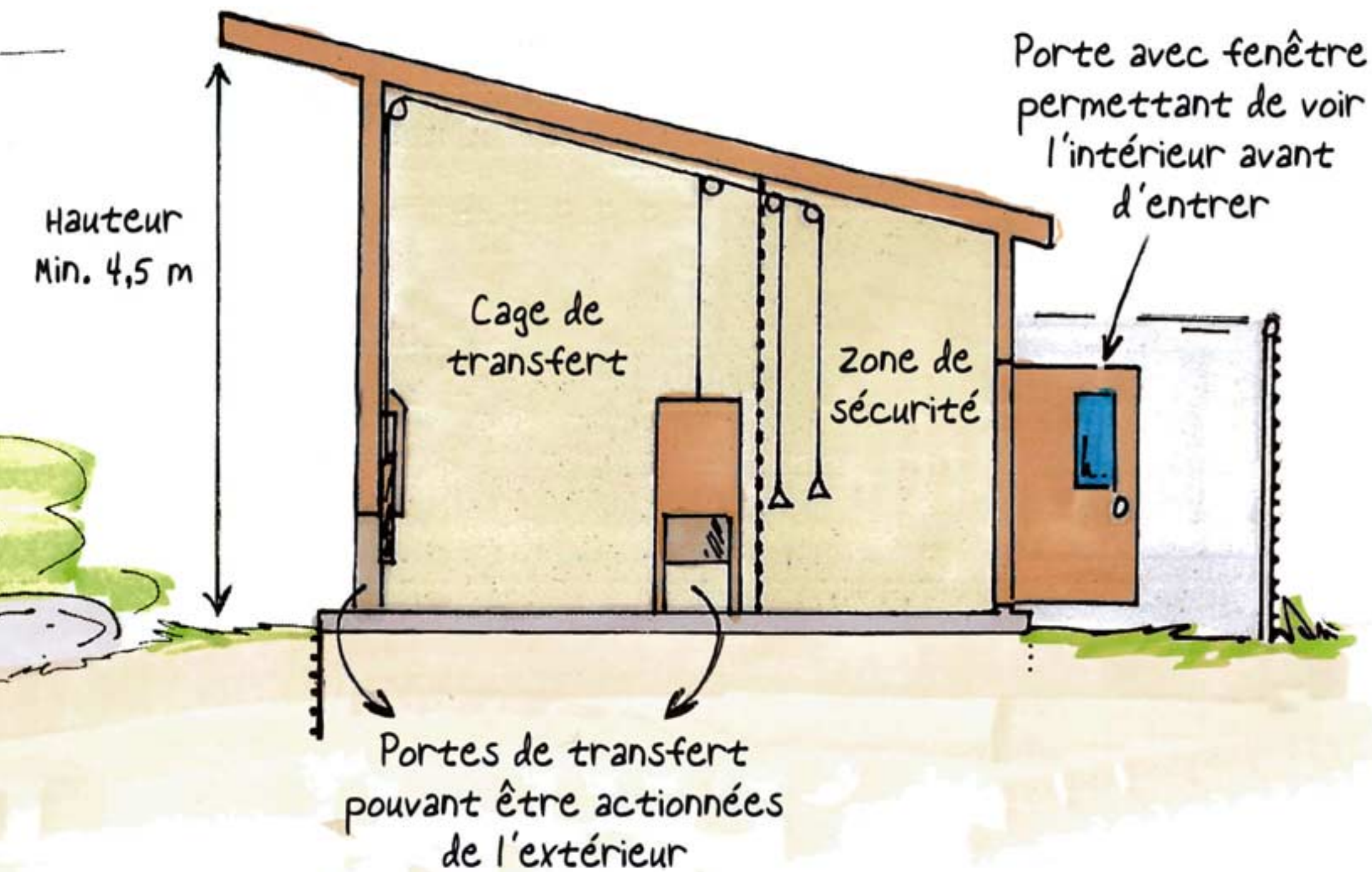
Garde corps d'un minimum de 1,07 m de haut pour empêcher le public de s'approcher de l'enclos



Été (espace accessible aux animaux) : Espace minimum de 175 m² pour un animal auquel s'ajoute 88 m² pour chaque animal supplémentaire dans le même espace (p. ex. : une installation pour 3 animaux doit avoir au moins 350 m²).

Hiver (espace accessible aux animaux) : Espace chauffé (minimum 13°C) d'un minimum de 18 m² pour un animal auquel s'ajoute 9 m² pour chaque animal supplémentaire dans le même espace (p. ex. : une installation pour 3 animaux doit avoir au moins 36 m²).

Cages de transfert : La cage ou l'enclos principal doit être relié à des cages de transfert par des portes qui peuvent être actionnées à partir de l'extérieur de l'installation de garde. Prévoir au moins deux enclos de transfert si deux animaux et plus sont gardés, une cage de transfert doit avoir une taille minimale de 6 m² pour un animal.



Tous les accès à l'installation de garde doivent être verrouillés et se situer à l'intérieur d'une zone de sécurité. Les accès doivent comporter un message clair indiquant que l'animal qui y est gardé est dangereux.